

DECISION N°64/2022/Institut Mines-Télécom

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et notamment son article 13.12°/ ;

Vu le volet Etat du contrat de plan Etat Région 2021-2027 pour la Région Pays de Loire signé le 25 février 2022;

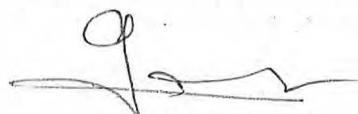
Vu le volet Etat du contrat de plan Etat Région 2021-2027 pour la Région Bretagne signé le 15 mars 2022;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2022-2-5 du 24 juin 2022 ;

Délégation est donnée à Monsieur Christophe Lerouge, Directeur d'IMT Atlantique, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, l'ensemble des documents et accords constitutifs du contrat de plan Etat Région 2021-2027 dans la limite fixée à 22 837 k€ dont 9 975 k€ pour le CPER Pays de la Loire et 12 862 k€ pour le CPER Bretagne.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 10 octobre 2022



Odile GAUTHIER
Directrice générale